

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

EXTENSION - RESTRUCTURATION DU LYCÉE GUSTAVE EIFFEL A GANNAT DÉCORATION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

Identification de l'organisme qui passe le marché : Maître d'ouvrage :
Conseil Régional d'Auvergne - 13-15, avenue de Fontmaure - BP 60 -
63402 CHAMALIÈRES CEDEX
www.local-trust.com/cr-auvergne

Objet du marché :

Réalisation d'une œuvre artistique dans le cadre de la restructuration et l'extension du lycée Gustave Eiffel situé à Gannat (Allier), selon le programme suivant :

La Comité Artistique propose à un artiste de s'intéresser à la conception et à la réalisation d'une oeuvre devant contribuer à l'accompagnement harmonieux du projet de l'architecte et tout particulièrement aux espaces pédagogiques des ateliers. Ces derniers sont rarement les lieux dédiés à la réalisation du 1% décoration. Dans le cas présent, le lycée a déjà bénéficié d'une œuvre au titre du 1%, en 1983, dans le hall d'accueil du lycée.

L'artiste devra démontrer une attention particulière à la relation entre élèves et espaces. La réalisation se devra d'être à la fois discrète et présente, excluant toute idée d'objet unique, mais en déployant des logiques de lumière, de couleur, d'image, ou tout autre modalité.

Le montant affecté à la réalisation de l'oeuvre est de 41 700 euros TTC.

Lieu d'exécution :

Lycée Gustave Eiffel - rue Jules Bertin - 03800 GANNAT
Procédure de passation : Marché passé en application du décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 et de la circulaire du 16 août 2006.

Le maître d'ouvrage sélectionnera, sur la base des compétences, références et moyens présentés, un candidat qui sera consulté en vue de l'établissement d'un projet.

Le projet remis par le candidat sélectionné comportera notamment une note d'intention et une esquisse (dont le support et les moyens seront laissés à l'appréciation du candidat) permettant au comité artistique d'appréhender l'œuvre envisagée dans son contexte.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Les candidats devront fournir un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes, toutes établies en langue française :

- Lettre de candidature datées et signées
- Déclarations sur l'honneur exigées par le code des marchés publics (articles 43 et 44) complétées et signées
- Un curriculum vitae détaillé (travaux, exposition, publication...)
- Un dossier artistique actualisé présentant les références du candidat pour les prestations réalisées.

Renseignements complémentaires :

Les dossiers de candidature seront adressés sous enveloppe cachetée portant la mention :

"RESTRUCTURATION – EXTENSION DU LYCÉE DU LYCEE GUSTAVE EIFFEL A GANNAT – DÉCORATION DES CONTRUCTION PUBLIQUES – NE PAS OUVRIR"

Ils pourront soit être transmis par voie postale par pli recommandé avec demande d'avis de réception

réception au Conseil Régional d'Auvergne - 13-15 avenue de Fontmaure - BP 60 - 63402 CHAMALIÈRES CEDEX
soit être remis contre récépissé au Conseil Régional d'Auvergne - Centre Villars - 5 avenue Villars - 63402 CHAMALIÈRES CEDEX de 8h30 À 17h

Les candidats qui souhaitent soumissionner par voie électronique doivent se rendre sur le site www.local-trust.com/cr-auvergne. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Date limite de réception des candidatures : 15 juin 2007 à 12h

Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :

SODEREC - Monsieur Christophe Robin - 18 avenue de l'Agriculture
63100 CLERMONT-FERRAND - 04 73 74 62 15